

Compte-rendu des décisions prises par le Conseil d'Administration du CCAS le 10 octobre 2017.

**123-2017 – ACTION COLLECTIVE SPORT SANTE**

**124-2017 – SUBVENTION 2017 AUX ASSOCIATIONS – 3<sup>ème</sup> tranche**

**125-2017 – CONVENTION 2017 PORTANT PARTICIPATION DU CCAS DE COLMAR AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

**126-2017 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 10 octobre 2017

#### **123-2017 – ACTION COLLECTIVE SPORT SANTE**

##### **Etaient présents :**

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Christiane DIEMUNSCH, Daniel REBERT, Hubert PHILIPP et Michel ZIPPER.

##### **Etaient excusés :**

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Jean-Jacques WEISS, qui donne procuration à Mme Corinne LOUIS ; M. Laurent KONOPINSKI, qui donne procuration à Mme Christiane DIEMUNSCH.

Nombre de voix pour : 11  
contre : 0  
abstention: 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN  
Transmission à la Préfecture :

## **Point N° 1 ACTION COLLECTIVE SPORT SANTE**

### Rapport n° 123 - 2017

A la demande de l'Agence Régionale de Santé, l'Observatoire Régional de la Santé en Alsace a réalisé la carte d'identité de santé des deux quartiers prioritaires de Colmar. Il en ressort que les populations de ces deux quartiers présentent un état de santé dégradé, des taux de surpoids et d'obésité supérieurs à la moyenne générale alsacienne et des cas de diabète deux fois plus fréquents que dans le reste de l'Alsace.

Par ailleurs, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la pratique d'une activité physique régulière réduit les risques d'hypertension, de maladies cardiaques, d'accident vasculaire cérébral, de diabète, de certains cancers ou encore de dépression.

L'Atelier Santé Ville (ASV), porté par l'association Oppelia-Afpra, a été validé le 4 avril 2016, lors du Comité décisionnel du Contrat de ville 2015-2020, pour mettre en œuvre des actions de santé à destination des habitants des quartiers Florimont-Bel Air et Europe-Schweitzer. L'une des thématiques principales porte sur la nutrition et l'activité physique.

Afin de répondre aux problématiques de santé rencontrées par les habitants des deux QPV, le CCAS, la Direction des sports et l'association Oppelia, en partenariat avec le Centre socioculturel de Colmar, souhaiteraient mettre en place une action collective sport-santé à destination des publics prioritaires (Contrat de ville) sur l'année scolaire 2017/2018.

L'objectif est de proposer une activité physique régulière et modérée, une demi-journée par semaine. Les séances seraient animées en alternance par 2 travailleurs sociaux du CCAS et par un éducateur sportif de la Ville de Colmar ou d'un club sportif « sport-santé ». Trois activités différentes seraient proposées durant trois trimestres, afin de permettre aux participants de découvrir des sports variés.

Les séances seraient complétées par des ateliers sur la santé globale (hygiène de vie, confiance en soi,...) animés par des professionnels de l'association Oppelia et des ateliers cuisine, animés par deux Conseillères en Economie Sociale et Familiale (du CCAS et du Centre Socioculturel) pour permettre aux participants de découvrir, ou redécouvrir, les bienfaits (et les plaisirs) d'une alimentation saine et équilibrée.

La participation du CCAS serait valorisée par la mise à disposition de deux travailleurs sociaux (une assistante sociale et une conseillère en économie sociale et familiale), une demi-journée par semaine en alternance.

Il en serait de même pour la participation de la Ville, qui serait valorisée par la mise à disposition de moyens humains (Direction des Sports, Centre Socioculturel de la DEEJ) et de moyens matériels (gymnases, cuisine et/ou salle du Centre Socioculturel).

Les moyens humains mis à disposition par Oppelia (psychologue et infirmière) et la participation éventuelle des clubs sportifs « sport-santé », ainsi que les frais inhérents aux ateliers cuisine, seraient pris en charge par Oppelia, sur les crédits Atelier Santé Ville de la Politique de la Ville, sous réserve de l'accord du Comité de pilotage du Contrat de ville.

Afin de répondre aux problématiques de santé rencontrées par les habitants des deux QPV, le CCAS, la Direction des sports et l'association Oppelia, en partenariat avec le Centre socioculturel de Colmar, souhaiteraient mettre en place une action collective sport-santé à destination des publics prioritaires (Contrat de ville) sur l'année scolaire 2017/2018.

La participation du CCAS serait valorisée par la mise à disposition de deux travailleurs sociaux (une assistante sociale et une conseillère en économie sociale et familiale), une demi-journée par semaine en alternance.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le principe de la mise en place d'une action sport-santé dans les quartiers prioritaires de la Ville pour répondre aux problématiques de santé rencontrées par les habitants de ces quartiers.

**APPROUVE** la mise à disposition de deux travailleurs sociaux du CCAS une demi-journée par semaine en alternance, pour animer les séances d'activité physique et d'ateliers cuisine, en partenariat avec la Direction des Sports, le Centre Socioculturel, de la Direction de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse de la Ville et l'association Oppélia.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président

### Budget prévisionnel de l'Action sport santé

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Interventions des professionnels de OPPELIA - 60 h</u> (préparation, déplacements, interventions, réunions)	4 819 €	<u>Crédits Politique de la Ville</u> (Atelier Santé Ville)	7 369 €
<u>Intervenants sportifs (50 €/heure) :</u>			
Sport pour tous	1 000 €		
Hand Fit	500 €		
<u>Ateliers cuisine + collations :</u>			
Achat denrées alimentaires	1 050 €		
<b>Sous total 1</b>	<b>7 369 €</b>	<b>Sous total 1</b>	<b>7 369 €</b>
<u>Mise à disposition de personnel Ville :</u>			
1 ETAPS (Directions des Sports)	605 €	<u>Valorisation des mises à disposition</u> de personnel et de locaux de la Ville de Colmar	3 768 €
1 animatrice + 1 ESF (DEEJ)	1 122 €		
<u>Mise à disposition de locaux Ville</u>			
gymnase	1 574 €		
salle de gymnastique + cuisine du centre socioculturel	467 €		
<u>Mise à disposition de personnel CCAS</u>		<u>Valorisation des mises à disposition</u> de personnel CCAS	
1 assistante sociale + 1 Conseillère en économie Sociale Familiale	4 142,26 €		4 142,26 €
<b>Sous total 2</b>	<b>7 910,26 €</b>	<b>Sous total 2</b>	<b>7 910,26 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>15 279,26€</b>	<b>Total Général</b>	<b>15 279,26 €</b>

## Le calendrier prévisionnel de l'action collective Sport Santé

### **I. Activités physiques**

Tous les vendredis après-midi, de 14h à 16h, planifiées sur 3 périodes.

- *de septembre 2017 à janvier 2018 :*

Gymnastique douce animée par un éducateur sportif du Centre socio-culturel et un intervenant du CCAS ou d'OPPELIA,

Lieu : Centre socio-culturel.

- *de Janvier à Avril 2018 :*

Activités multisports animées par un éducateur sportif de la Fédération Sport pour tous et un intervenant du CCAS ou d'OPPELIA.

Lieu : Gymnase mis à disposition par la Ville (Direction des Sports)

- *d'Avril à Juin 2018 :*

Multiactivités animées par un éducateur sportif de la Ville (Direction des Sports) et un intervenant du CCAS ou d'Oppelia.

Lieu : Gymnase mis à disposition par la Ville (Direction des Sports)

### **II. Ateliers cuisine et ateliers santé**

6 ateliers cuisine-santé au Centre socio-culturel, le vendredi toute la journée de 10h à 16h.

- matin : atelier cuisine pour apprendre à confectionner un repas équilibré avec un petit budget.
- Repas pris en commun
- après-midi : atelier santé pour sensibiliser les personnes aux questions de santé par une meilleure hygiène de vie, une alimentation équilibrée,...

### **III. Pendant l'été 2018**

Mise en place d'une activité Hand Fit pour assurer une continuité de l'action.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 10 octobre 2017

#### 124-2017 – SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS – 3<sup>ème</sup> tranche

##### **Etaient présents :**

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Christiane DIEMUNSCH, Daniel REBERT, Hubert PHILIPP et Michel ZIPPER.

##### **Etaient excusés :**

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Jean-Jacques WEISS, qui donne procuration à Mme Corinne LOUIS ; M. Laurent KONOPINSKI, qui donne procuration à Mme Christiane DIEMUNSCH.

Nombre de voix pour : 11  
contre : 0  
abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN  
Transmission à la Préfecture :

## **Point N° 2 - SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS – 3<sup>ème</sup> tranche**

### Rapport n° 124 - 2017

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, et après examen des demandes, il est proposé l'attribution d'une troisième tranche de subventions pour l'année 2017, en direction de trois associations.

La répartition des subventions est faite selon le secteur d'intervention des associations et les montants alloués s'élevaient à un total de **6 300 € pour cette troisième tranche**.

#### **Dans la thématique «Santé » :**

**La Ligue contre le Cancer du Haut Rhin**, créée en 1954, est présidée par le Docteur Bruno AUDHUY. Son siège social se situe 11 rue Camille Schlumberger à Colmar. L'association compte 45 151 membres dont 1 162 colmariens.

L'association organise son premier forum "le cancer dans le Haut-Rhin, état des lieux et enjeux", le vendredi 10 novembre prochain au CREF de Colmar. Cette manifestation est ouverte à tous, l'entrée est gratuite.

La Ligue marque ainsi sa volonté de communiquer au grand public, une photographie concrète sur les différents types de cancer et leur répartition dans le département, notamment par le biais de données épidémiologiques (registre du cancer) et les facteurs risques liés à l'environnement et au milieu professionnel. Un focus sera également réalisé sur le dépistage des 3 cancers, col de l'utérus, du sein et colorectal, ouvert à tous et organisé systématiquement dans le Haut-Rhin.

Cette journée se poursuivra par la mise en place de 5 ateliers comprenant la lutte contre le tabagisme, l'offre de soins, le soutien aux malades et à leur entourage, la précarisation des personnes malades et le retour à l'emploi. Ce programme est complet et de nombreux intervenants se sont mobilisés pour le bon déroulement de ce premier forum.

Pour l'organisation de cet événement, l'association sollicite une subvention de 2 000 € pour couvrir une partie des frais de location des locaux du CREF qui s'élevaient à 6 504,84 TTC. Il est proposé d'allouer 1 500 €.

**Le Réseau Santé Colmar**, créé en 2002, est présidé par le Docteur Jean-Marc WAGNER. Son siège social se situe 1 route de Rouffach à Colmar. Par ses actions, l'association contribue à l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'obésité, de diabète et/ou de maladies cardio-vasculaires.

Le réseau n'est pas une structure de soins mais une structure qui propose des ateliers d'éducation thérapeutique (individuels ou collectifs), sur site ou en extérieur, réalisés par des professionnels (diététiciennes, éducateur médico-sportif...) pour permettre aux usagers de mieux gérer leur maladie au quotidien. La prise en charge est gratuite, 500 personnes en moyenne/an en file active, dont 300 de Colmar Agglomération et 150 colmariens. 15% du public suivi est en situation de précarité.

Outre les entretiens individuels réguliers, le réseau propose 24 ateliers collectifs différents et de nombreux ateliers sportifs (relaxation en mouvement, 3 niveaux de gymnastique collective, initiation marche nordique, tai chi, piscine, jeux sportifs, expression corporelle et vélo). Pour gérer sa maladie, l'usager peut bénéficier d'un parcours de 1 à 5 ans au sein du réseau.

Le Réseau Santé Colmar sollicite une subvention de 25 000 € pour couvrir une partie des frais de ces locaux (loyer et charges locatives) qui s'élevaient à 96 000 €, pour une superficie de 474 m<sup>2</sup>. Il est proposé d'allouer 4 500 €.



**Dans la thématique «Personnes Agées » :**

**L'Association Régionale d'Etudes et d'Information des bénévoles pour les Animations en faveur des Personnes Agées ou Handicapées (AREIPAH).**

L'AREIPAH (anciennement ADEIPA) est présidée par Monsieur Daniel REBERT. Son siège social se situe 4 rue de la Houblonnière à Colmar. L'association a pour but de stimuler l'engagement bénévole en direction des personnes âgées et handicapées.

Pour ce faire, l'AREIPAH collecte des fonds auprès de différents organismes pour financer les frais de formation des animateurs bénévoles qui mènent des activités (culturelles, sportives,...), dans une logique de prévention et de maintien du lien social, au sein d'associations ou d'établissements accueillant des personnes âgées et/ou handicapées.

En 2016, l'association a élargi son activité à l'ensemble de l'Alsace et mis en place 48 formations au bénéfice de 418 bénévoles dont 52 colmariens. L'âge moyen des stagiaires est de 64 ans, 78% sont des femmes.

Du fait de son rayonnement régional et de la diversification de son activité, l'association a prévu de former 450 bénévoles en 2017.

L'association sollicite une subvention de 300 € pour soutenir la formation des bénévoles colmariens. Il est proposé d'allouer 300 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le versement des subventions aux associations selon la répartition proposée dans ce rapport à savoir :

- **1 500 € pour la Ligue contre le Cancer du Haut Rhin**
- **4 500 € pour le Réseau Santé Colmar**
- **300 € pour l'Association Régionale d'Etudes et d'Information des bénévoles pour les Animations en faveur des Personnes Agées ou Handicapées**

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017 (ch. 65)

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 10 octobre 2017

#### 125-2017 – CONVENTION 2017 PORTANT PARTICIPATION DU CCAS DE COLMAR AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

##### **Etaient présents :**

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Christiane DIEMUNSCH, Daniel REBERT, Hubert PHILIPP et Michel ZIPPER.

##### **Etaient excusés :**

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Jean-Jacques WEISS, qui donne procuration à Mme Corinne LOUIS ; M. Laurent KONOPINSKI, qui donne procuration à Mme Christiane DIEMUNSCH.

Nombre de voix pour : 11  
contre : 0  
abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN  
Transmission à la Préfecture :

**Point N° 3 Convention 2017 portant participation du CCAS de Colmar au Fonds de Solidarité Logement du Département du Haut-Rhin**

Rapport n° 125 - 2017

Le CCAS de la Ville de Colmar et le Département du Haut-Rhin sont partenaires depuis 2006 dans le cadre du dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL). Ce partenariat est contractualisé par voie de convention annuelle.

Le FSL accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour l'accès ou le maintien en logement (dépôt de garantie, 1<sup>er</sup> loyer, impayés de loyer ou de charges), ou pour payer des factures d'énergie, d'eau ou de téléphone.

Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement et apporte son concours financier aux prestataires qui réalisent des actions collectives liées au logement ou des actions de prévention en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Le FSL est financé par la contribution du Département et les participations volontaires de plusieurs partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'énergie et les communes et intercommunalités.

Pour 2017, le CCAS est sollicité à hauteur de 25 000 € (montant identique à 2016).

En 2016, le FSL a soutenu 531 ménages colmariens en difficulté pour un montant total de 216 590,97 € se répartissant comme suit :

- aide à l'accès : 72 499 € (203 ménages)
- aide au maintien : 74 022,22 € (127 ménages)
- aide aux impayés d'énergie : 68 890,75 € (194 ménages)
- aide aux impayés d'eau : 1 179 € (7 ménages)

Compte tenu de l'aide apportée par le FSL aux Colmariens, il est proposé de renouveler la convention de partenariat entre le CCAS de Colmar et le Département du Haut-Rhin et d'abonder le Fonds à hauteur de 25 000 €. Cette subvention est à verser à la CAF qui assure, pour le compte du Département, la gestion financière et comptable de ce Fonds.

Il appartient au Conseil d'Administration du CCAS d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention (annexe).

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention 2017 portant participation du CCAS de Colmar au Fonds de Solidarité Logement du Département du Haut-Rhin,

**DECIDE** le versement d'une subvention de 25 000 € à la Caisse d'Allocations Familiales en vue d'abonder le Fonds de Solidarité Logement pour l'exercice 2017.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2017 (compte 6573, fonction 5235).

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 10 octobre 2017

### 126-2017 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### **Etaient présents :**

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Christiane DIEMUNSCH, Daniel REBERT, Hubert PHILIPP et Michel ZIPPER.

#### **Etaient excusés :**

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Jean-Jacques WEISS, qui donne procuration à Mme Corinne LOUIS ; M. Laurent KONOPINSKI, qui donne procuration à Mme Christiane DIEMUNSCH.

REÇU À LA PRÉFECTURE

24 OCT. 2017

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN  
Transmission à la Préfecture :

**Point N° 4**  
**Orientations budgétaires 2018 pour le Centre Communal d'Action Sociale**

Rapport n° 126 - 2017

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Il a pour but de fixer les priorités d'intervention et de dégager les moyens à mettre en œuvre. Il vise également à informer les membres du Conseil d'Administration des choix définis. Ce débat ne revêt pas de caractère décisionnel.

Dans son contenu, le Budget du CCAS reprend les dépenses et les recettes afférentes au fonctionnement du CCAS et aux missions qui lui sont confiées.

**Le budget prévisionnel 2018 s'élève à 2 120 200 €** (2 088 400 € en 2017), soit + 1,52 %. Cette augmentation est liée au **Programme de Réussite Educative** dont le portage financier a été confié au CCAS. Les crédits affectés à ce dispositif s'élèvent à **61 000 €** : 51 000 € pour le financement du poste de coordinateur et le remboursement des frais de gestion du personnel à la collectivité et 10 000 € pour le financement des actions.

**Le remboursement des frais d'administration générale** du CCAS à la Ville de Colmar s'établit en 2018 à **48 470 €** soit **5,91 %** de la masse salariale (5,90 % en 2017).

Les **frais de fonctionnement du CCAS** sont estimés à **890 300 €** (868 450 € en 2017) dont 770 000 € de frais de personnel du CCAS, en baisse de 30 000 € par rapport à 2017 (800 000 €) et 50 000 € pour le poste de coordinateur du Programme de Réussite Educative (PRE).

Malgré la baisse continue des dotations de l'Etat aux Collectivités locales, les missions et les actions du CCAS de la Ville de Colmar ne sont pas impactées en 2018.

**L'enveloppe des secours** à destination de la population économiquement la plus fragile est portée à **370 000 €**, en augmentation de 15 000 € par rapport à 2017 (355 000 €) pour tenir compte du développement de l'engagement secours emploi. Les crédits affectés à ce dispositif s'élèvent ainsi à 60 000 € en 2018. Les autres secours baissent de 5 000 €.

Le **soutien aux associations colmariennes** reste important puisque l'enveloppe des subventions s'élève à **556 300 €**, ce qui représente 26,23 % du budget global du CCAS.

Les crédits affectés aux **transports bus Seniors** baissent de **13 000 €** (174 000 €). Sans remettre en cause la politique du CCAS en matière de transports des personnes âgées, la refonte, en juillet 2017, des différentes formules d'abonnements, a supprimé la Carte Lyric + annuelle destinée aux seniors à faibles revenus, avec transfert des abonnés vers le dispositif résultant des engagements, dont le coût, à service équivalent, est moins onéreux pour le CCAS. Quant aux personnes âgées concernées, la part restant à leur charge augmente de façon minimale (+ 2 € par an).

L'effort financier du CCAS pour l'organisation des **manifestations conviviales autour de Noël** en faveur des Seniors est maintenu à **65 000 €**.

Pour permettre au CCAS d'assurer ses missions, **une subvention d'équilibre de la Ville de Colmar de 1 995 200 €** est nécessaire. Cette subvention baisse de 34 200 €, soit - 1,69 % par rapport à 2017 (2 029 400 €). La Ville de Colmar tient compte du **résultat prévisionnel** de l'année 2017, qui a été affiné et est estimé à **60 000 €**.

Les autres recettes s'élèvent à **65 000 €** et sont constituées :

- de la participation du Département pour les repas de La Manne (12 000 €)
- des dons au CCAS (2 000 €).
- des subventions liées au dispositif PRE pour un montant total de 51 000 € (CAF : 6 000 €, Département : 5 000 €, Etat : 30 000 €, Contrat de Ville : 10 000 € sur la part Ville)

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PREND ACTE** des orientations budgétaires pour 2018 présentées ci-dessus.

Le Président